

Décision Générale colonial

Décision n° n°7 Permissions,

n°7

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 19 août 1930
Numéro JO n° 405 du 31/08/1930	Date du numéro 31 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

une permission de 30 Jours, à coinpter du 1° septembre 1930, est accordée à M. Gaillardon, contrôleur des douanes, pour en
jouir à Diré-Daoua et sur place.